
Déclaration de projet Commune de Rouvroy

Résumé non technique

Document de consultation – octobre 2024

Approuvé le :	
---------------	--

SOMMAIRE

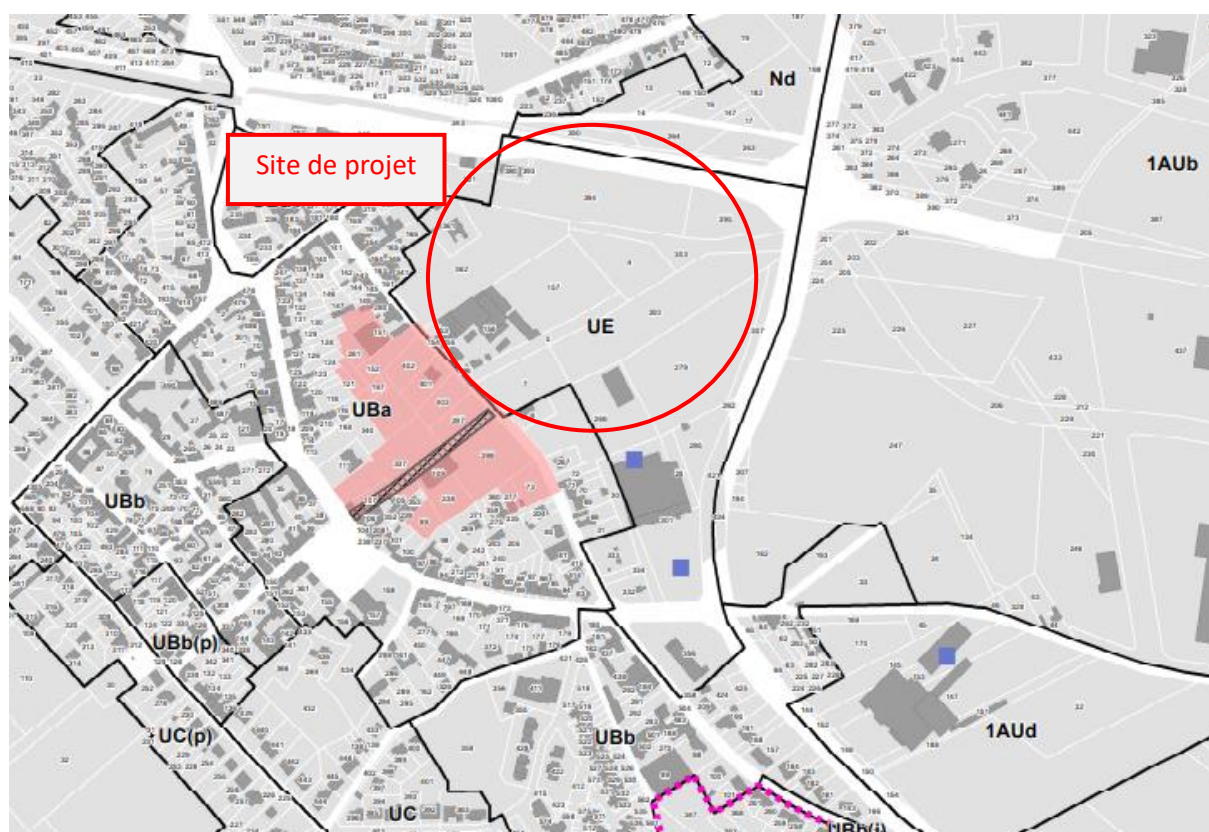
SOMMAIRE	2
PRESENTATION DU PROJET	3
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	5
IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT.....	37
I. Milieu physique	37
II. Ressource en eau.....	39
III. Milieu naturel	41
IV. Climat et qualité de l'air	43
V. Paysage et patrimoine.....	44
VI. Risques naturels et technologiques	45
VII. Agriculture	48
Conclusion	49

PRESENTATION DU PROJET

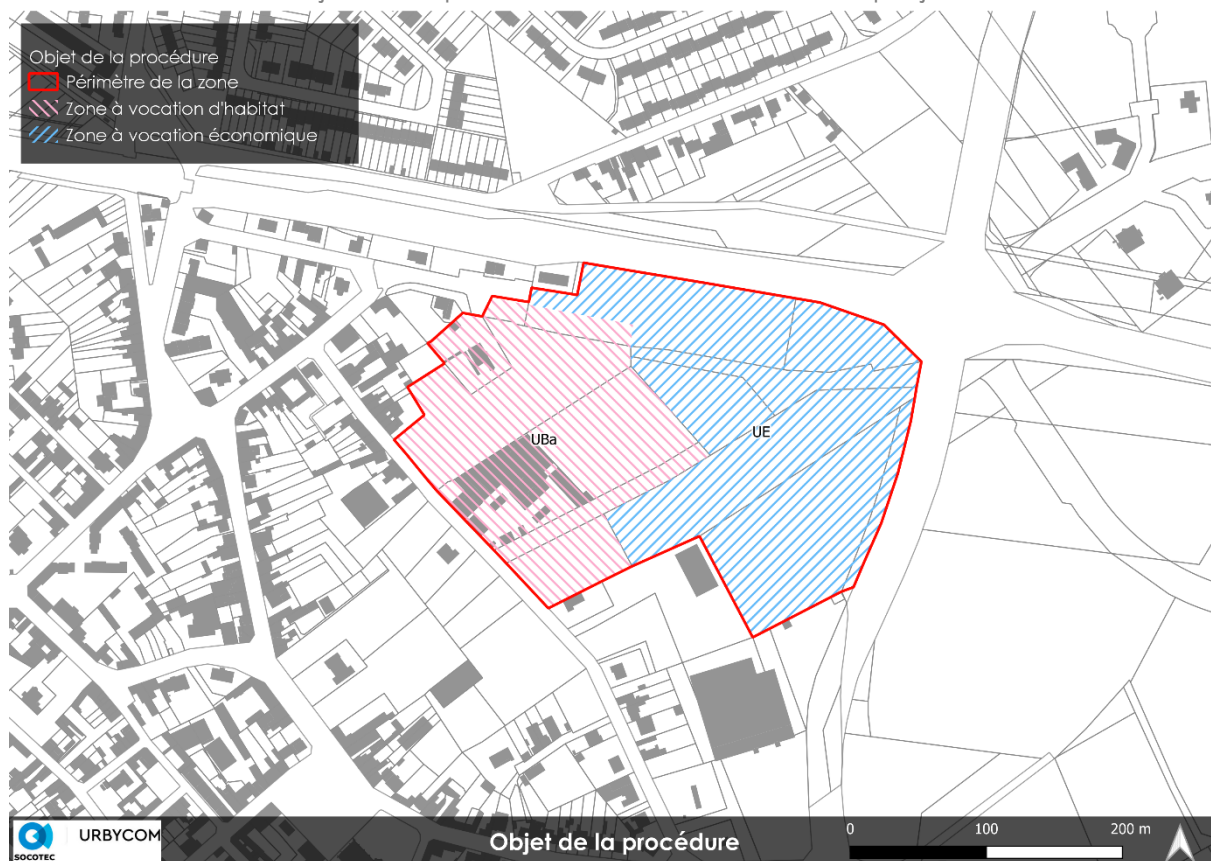
La modification apportée par cette procédure de déclaration de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rouvroy a pour objectif de :

- **Modifier le plan de zonage afin de reclasser une partie de la zone de projet en zone UBa afin de pouvoir y réaliser un programme de logements.**
- **Créer une OAP afin d'encadrer l'aménagement de la zone de projet**

Localisation du site de projet



Objet de la procédure de déclaration de projet



Source : Cartographie Urbycom

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement (partie I de l'évaluation environnementale) est présenté et synthétisé dans le tableau suivant.

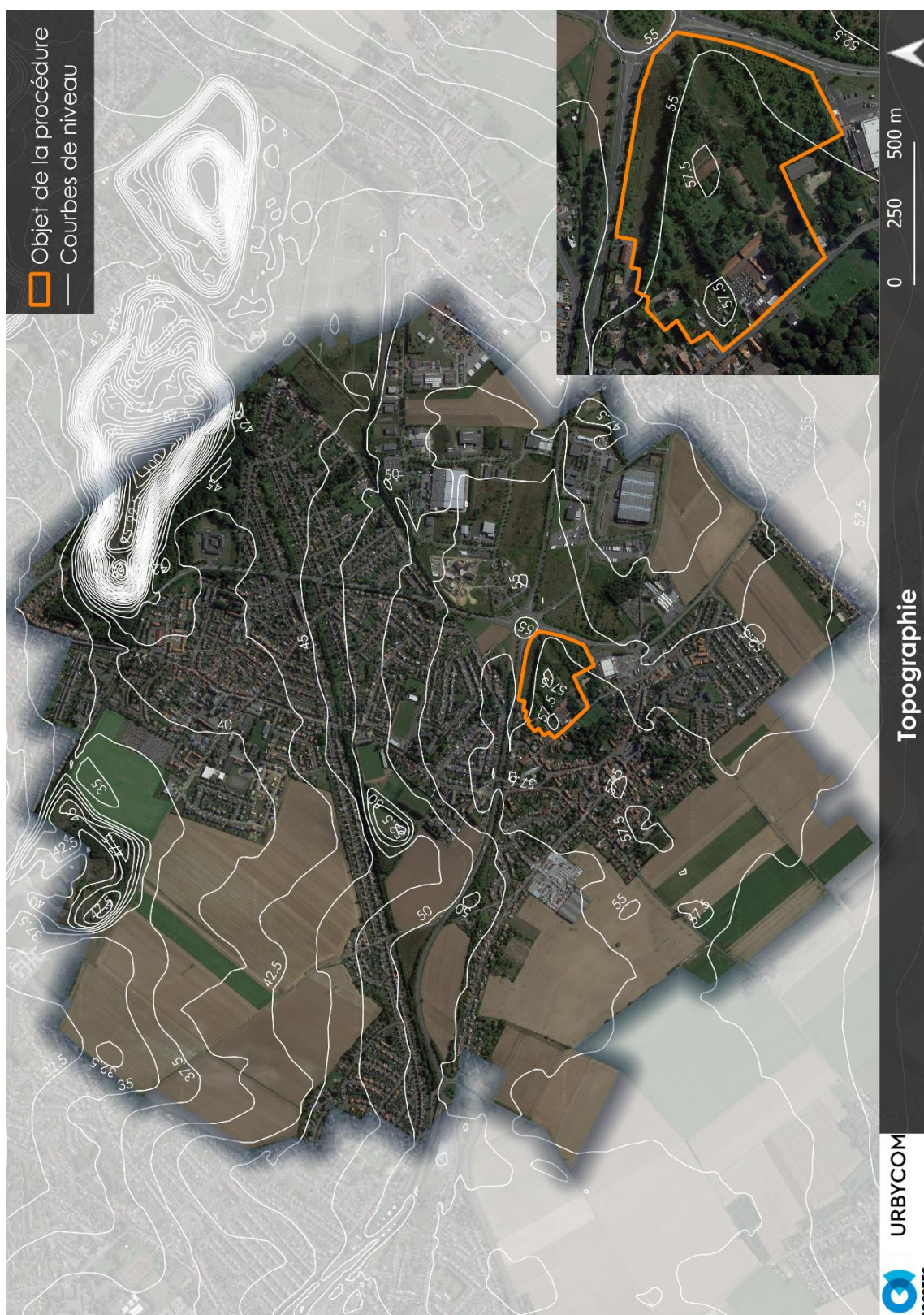
CONSTATS	OBJECTIFS
La masse d'eau souterraine	- Limiter la pollution diffuse domestique et agricole pour maintenir sa bonne qualité.
Le réseau hydrographique	- Les fossés doivent être préservés dans leurs intégrités afin de maintenir leur bon fonctionnement et éviter les risques de nature hydraulique, telles les inondations.
Risque inondation ; Remontées de nappe	- Gérer les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ce risque. - Lutter contre les inondations.
Risques technologiques	- Les zones de projet évitent la proximité le site ICPE recensé au sein du territoire. - Aucun site identifié SEVESO n'est présent sur le territoire. - Aucun site pollué avéré (BASOL) ne sont identifiés sur le territoire. - 11 sites potentiellement pollués (CASIAS), la zone se trouve à distance de ces derniers. Toutefois le site peut être considéré comme potentiellement pollué en raison des activités antérieures du site. - Aucune cavité souterraine n'est identifiée au sein de la zone de projet.
Aucune Zone de protection ou d'inventaire au sein de la zone de projet	- Préserver la qualité écologique du territoire. - 2 ZNIEFF localisées dans un rayon de 10 km - 20 ZNIEFF localisées dans un rayon de 10 km
Aucune Zone Natura 2000	- 3 sites Natura 2000 recensés dans un rayon de 20km.
Éléments du SRCE et de TVB	● SRCE : ○ Réservoirs biologiques de type terrils et autres milieux anthropiques ○ Espace à renaturer de type forêts ○ Corridors de type terrils ● Trame Verte et Bleue : ○ Corridor biologique ○ Cœur de nature La zone de projet se trouve en dehors de ces éléments.
Paysage et patrimoine	● Paysages et ensembles miniers typique du secteur ● Cité de la résidence de la Motte dite Nouméa, Cité de la Foss n°10 (inscrits UNESCO) : la zone de projet se

	situé en dehors de ces éléments et de la zone tampon qu'ils génèrent. • 5 Monuments classés au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais : la zone de projet n'est pas concernée.
--	---

Les cartes suivantes présentent les enjeux du territoire vis-à-vis des projets de la présente procédure.

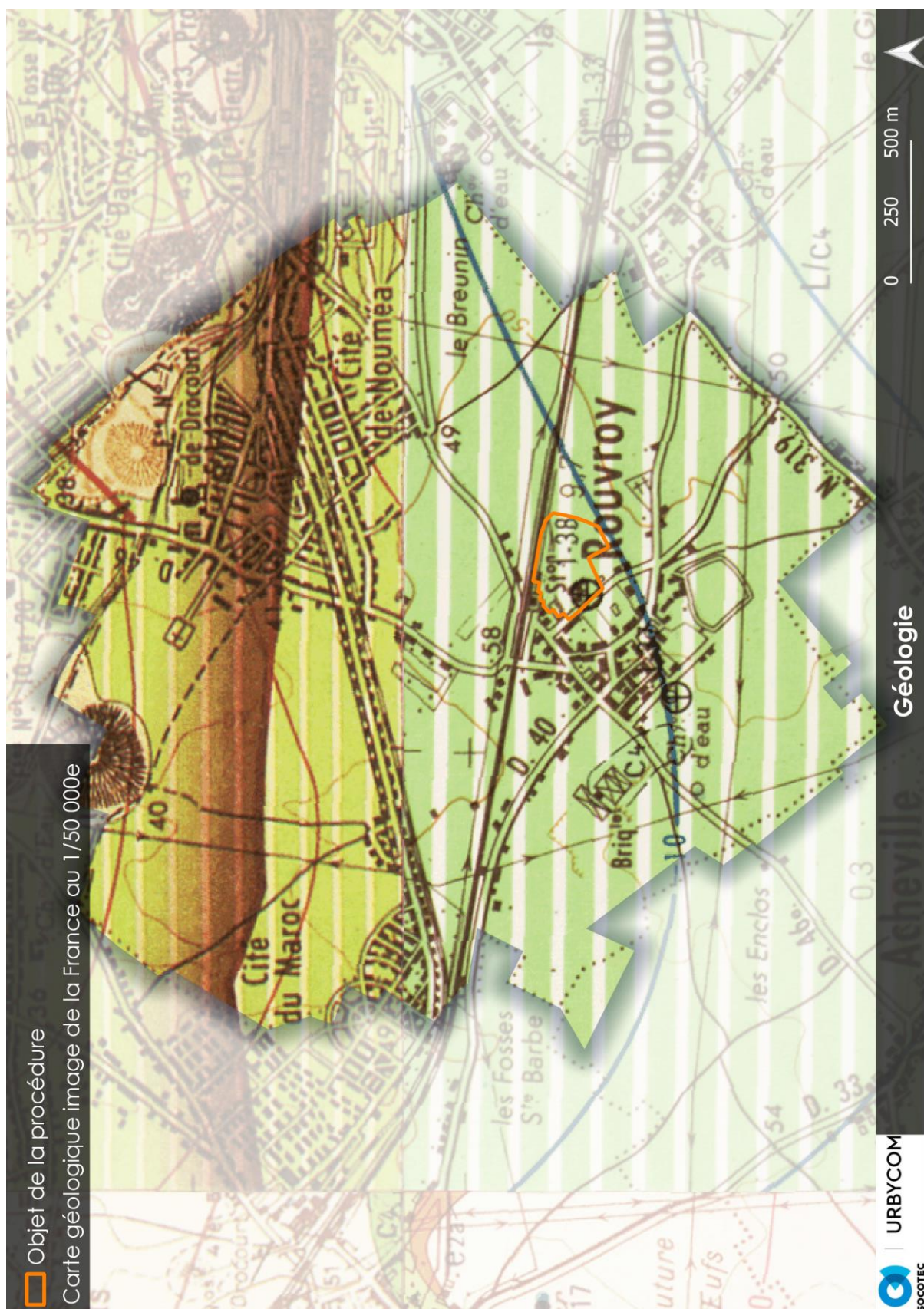
1. Milieu physique

1.1. Topographie



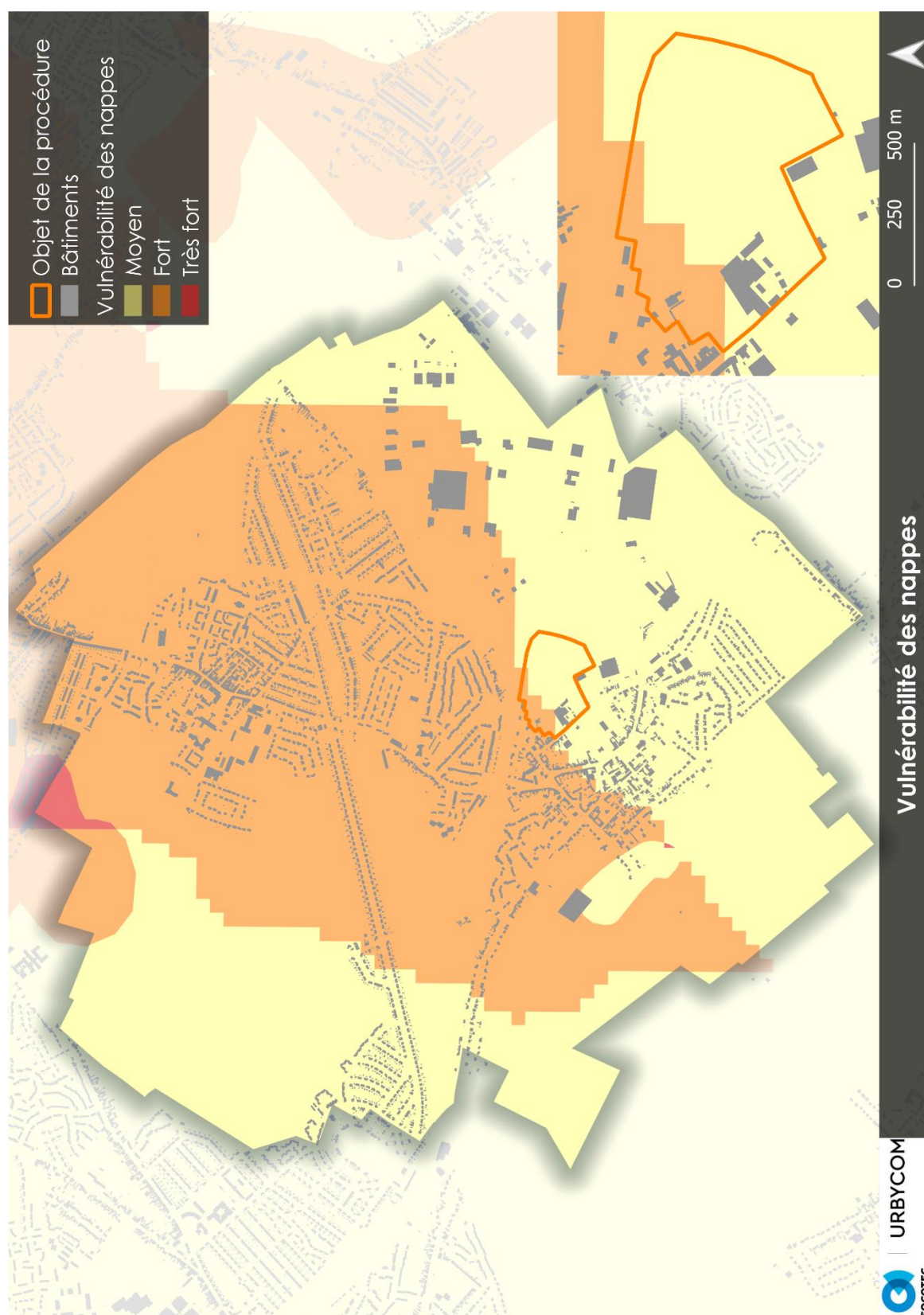
Source : Cartographie Urbycom

1.2. Géologie



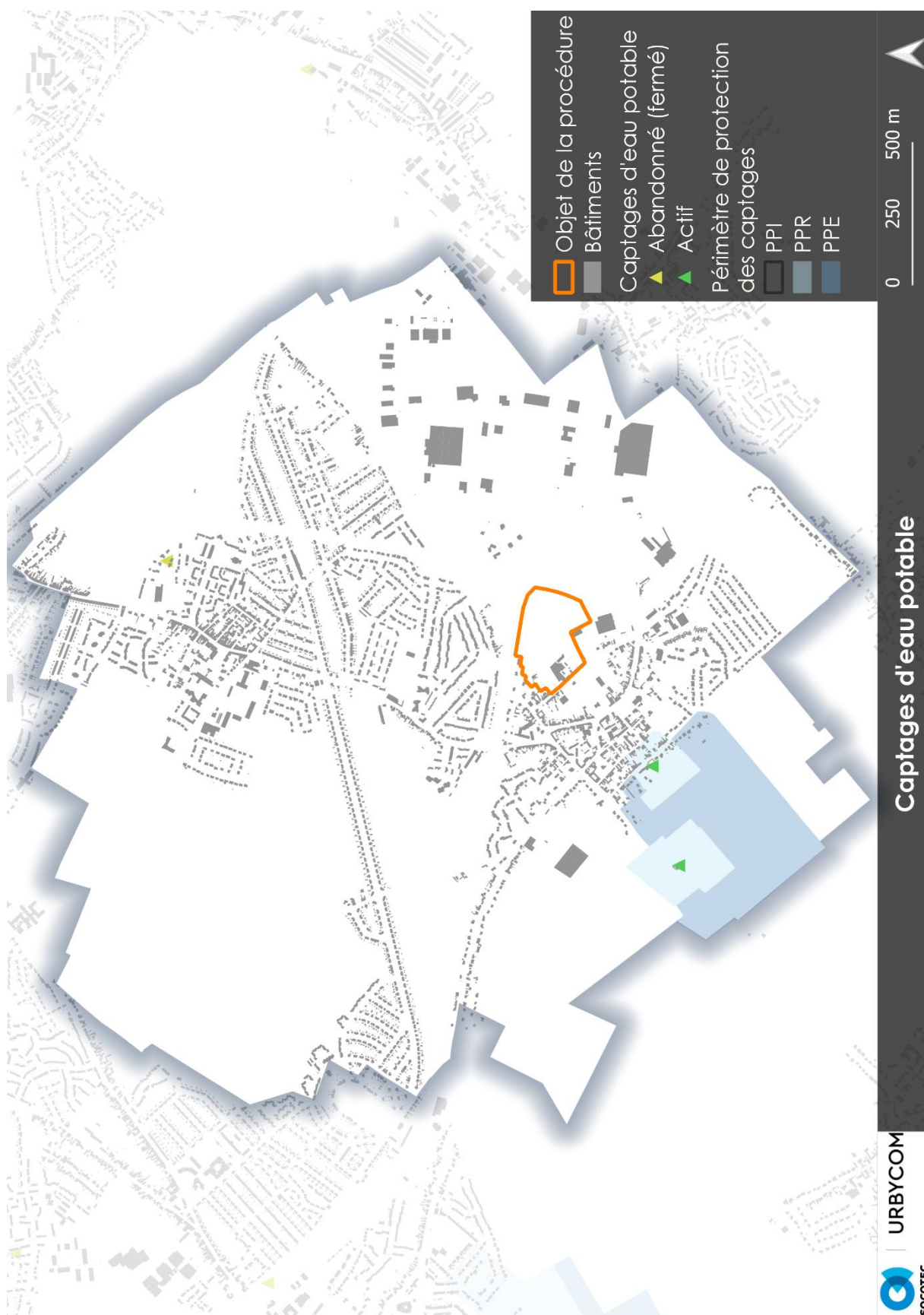
Source : Cartographie Urbycom

2. Vulnérabilité des masses d'eau souterraines



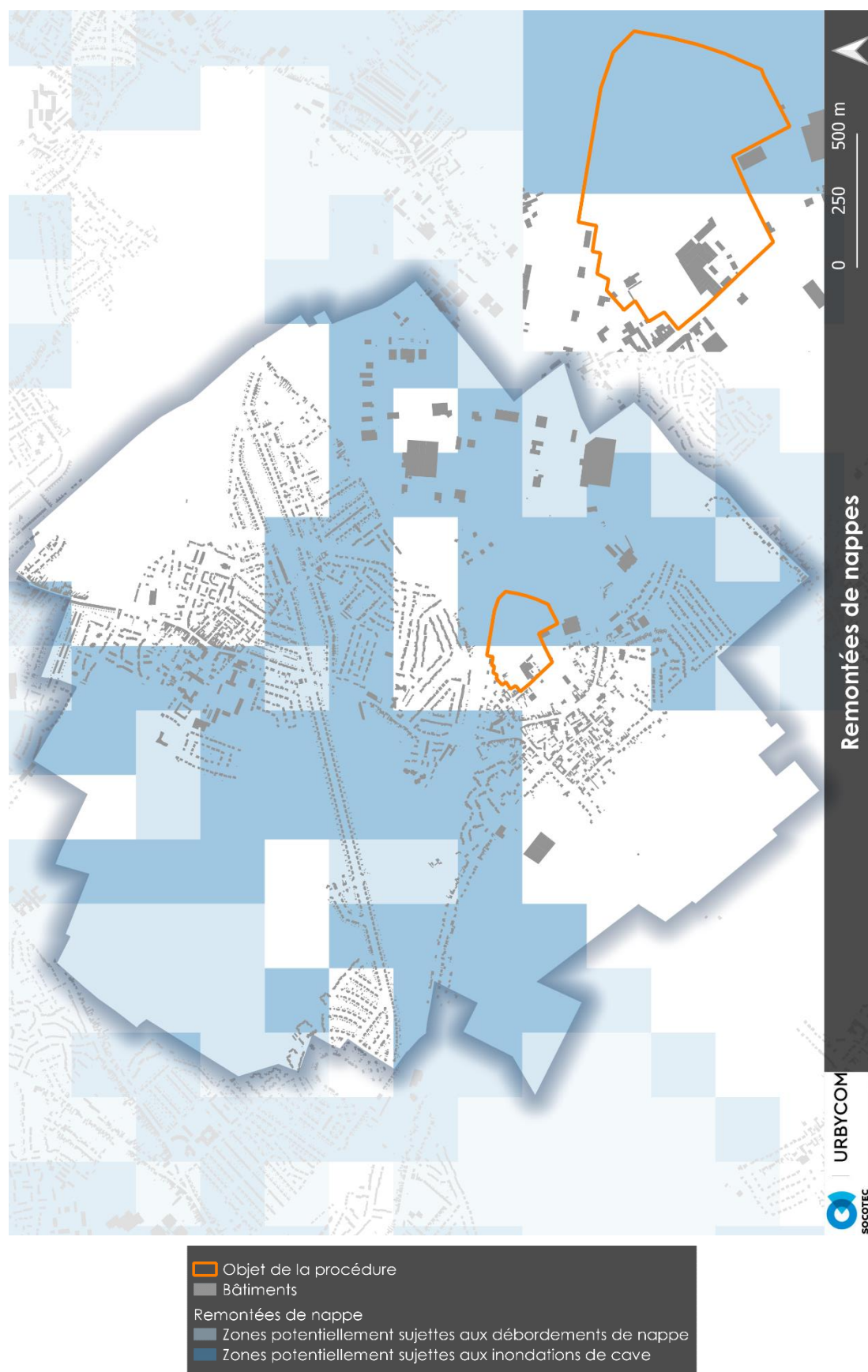
Source : Cartographie Urbycom

3. Ressources en eau



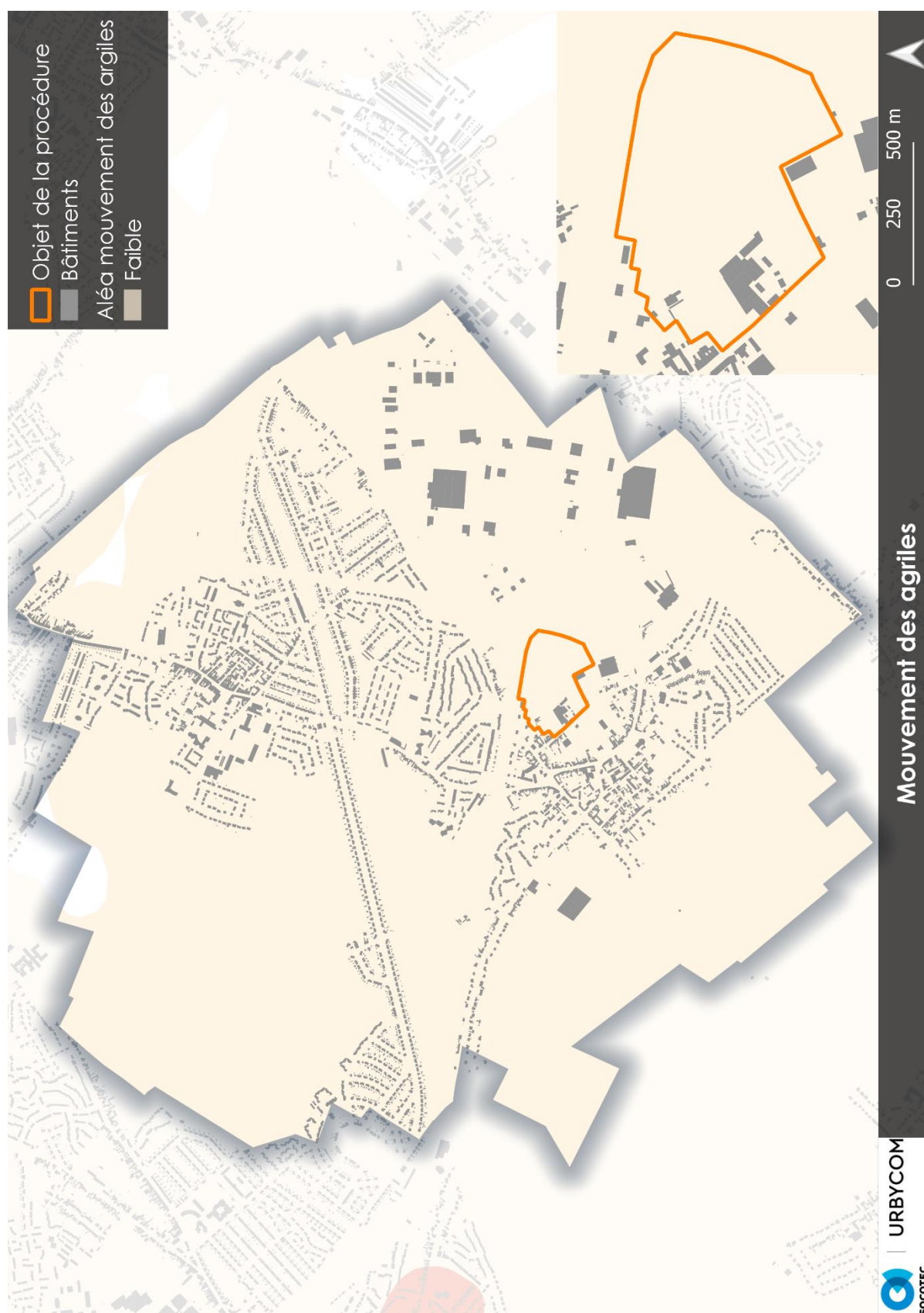
Source : Cartographie Urbycom

4. Risques d'inondation



Source : Cartographie Urbycom

5. Risque de mouvement des argiles



Source : Cartographie Urbycom

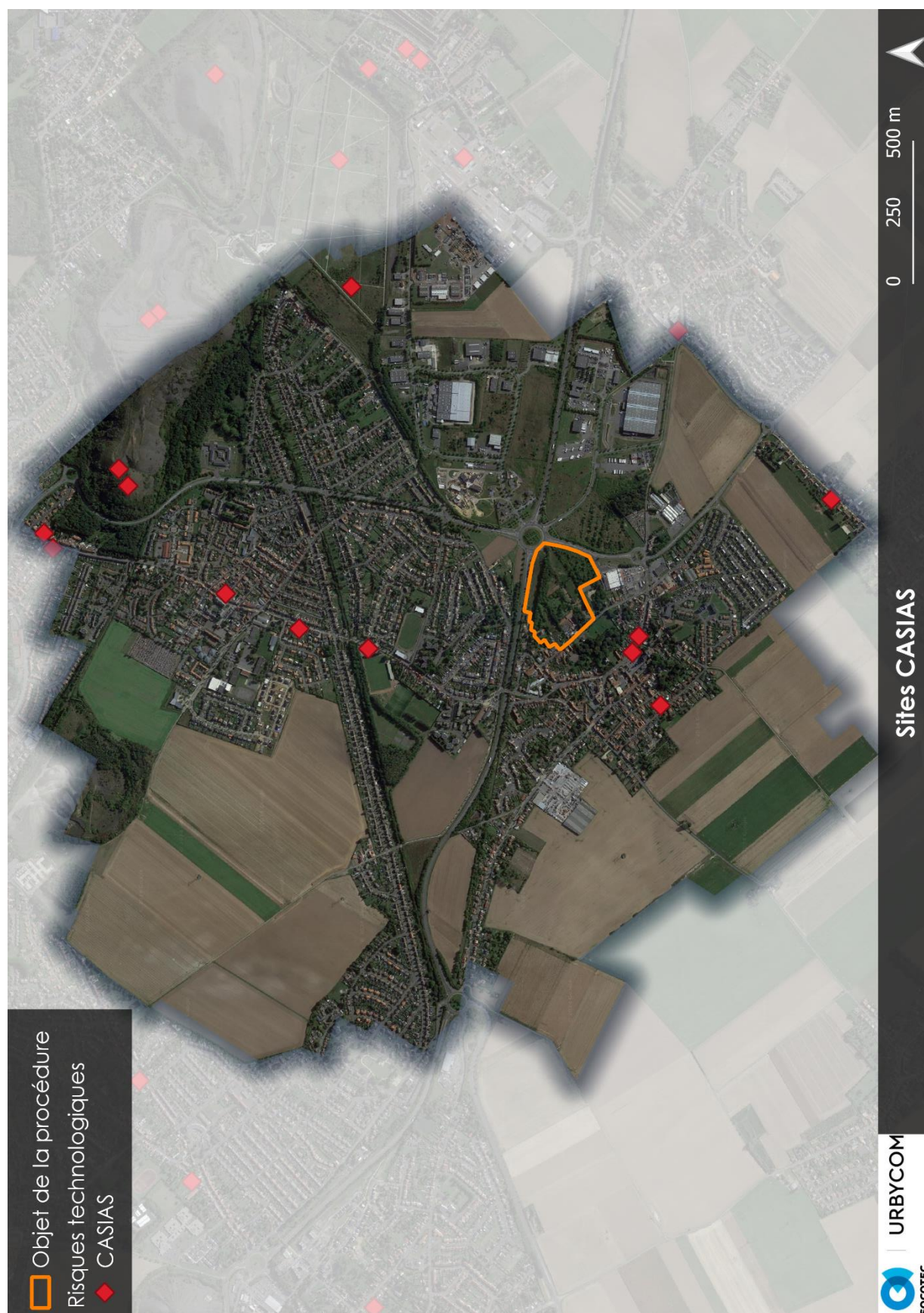
6. Risques technologiques

6.1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



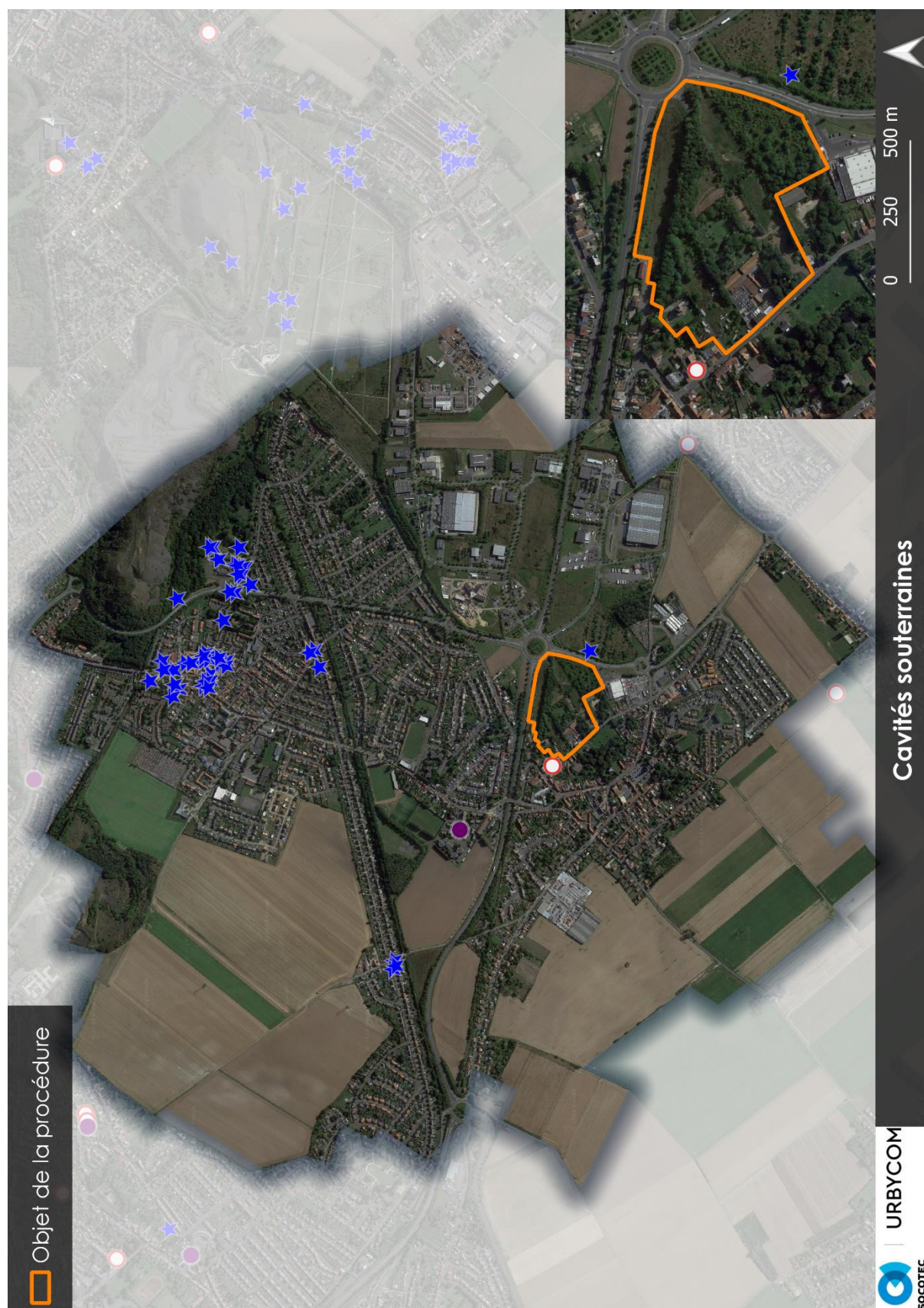
Source : Cartographie Urbycom

6.2. Les sites potentiellement pollués (CASIAS)



Source : Cartographie Urbycom

6.3. Les cavités souterraines



	Cave
	Carrière
	Naturelle
	Indéterminée
	Galerie
	Ouvrage Civil
	Ouvrage militaire
	Puits
	Souterrain

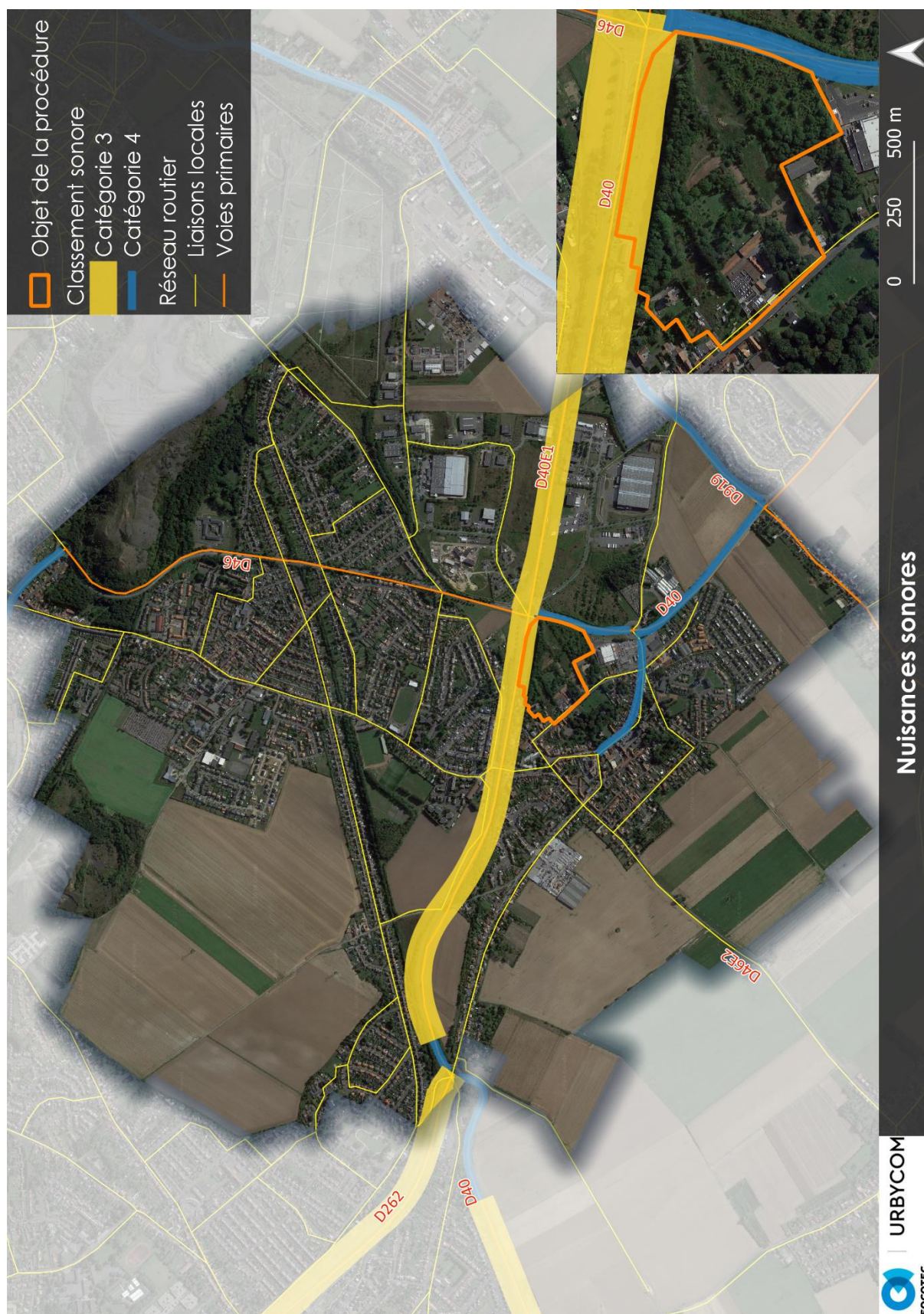
Source : BRGM, Cartographie Urbycom

6.4. Transport de matières dangereuses



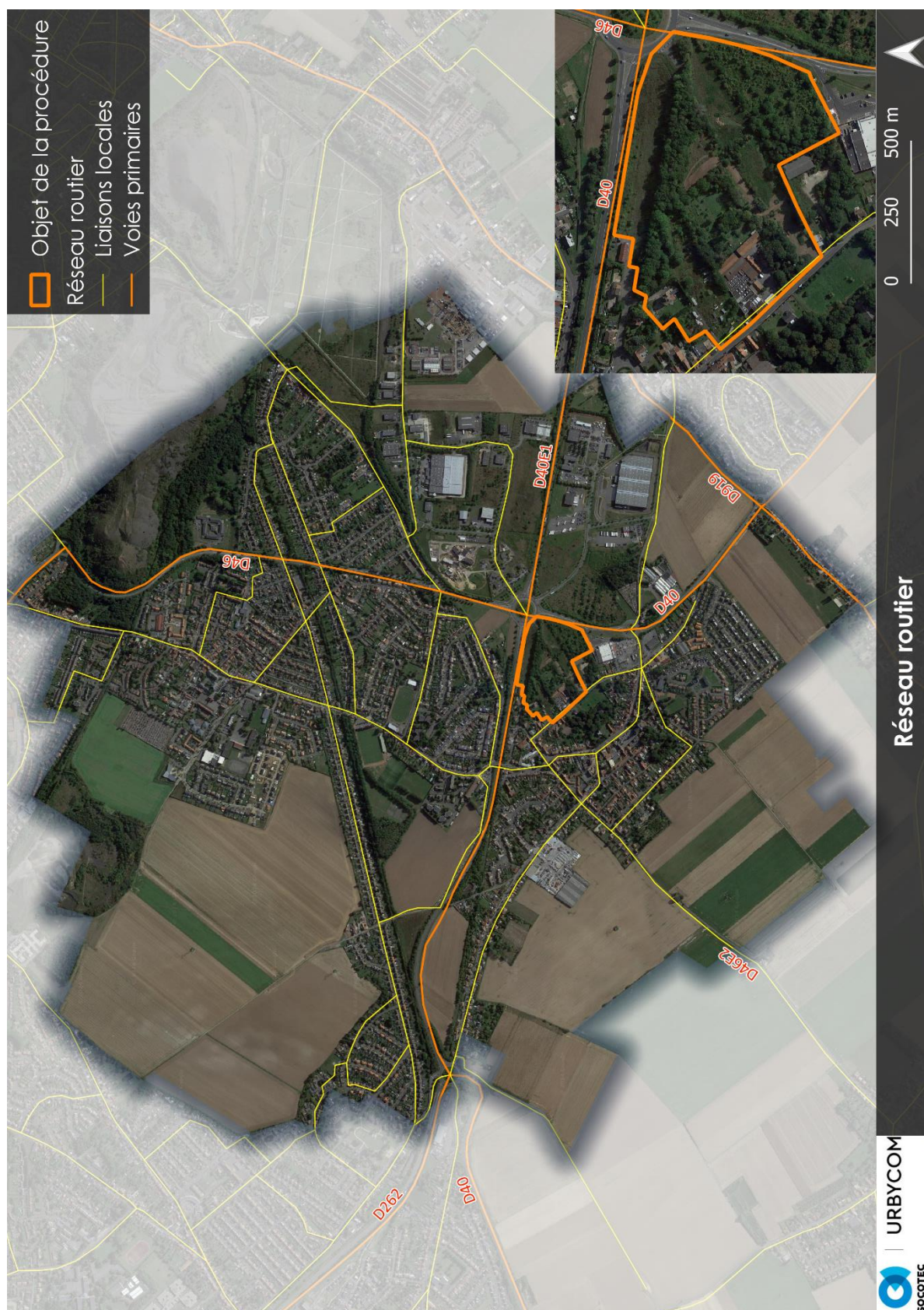
Source : Cartographie Urbycom

7. Nuisances sonores

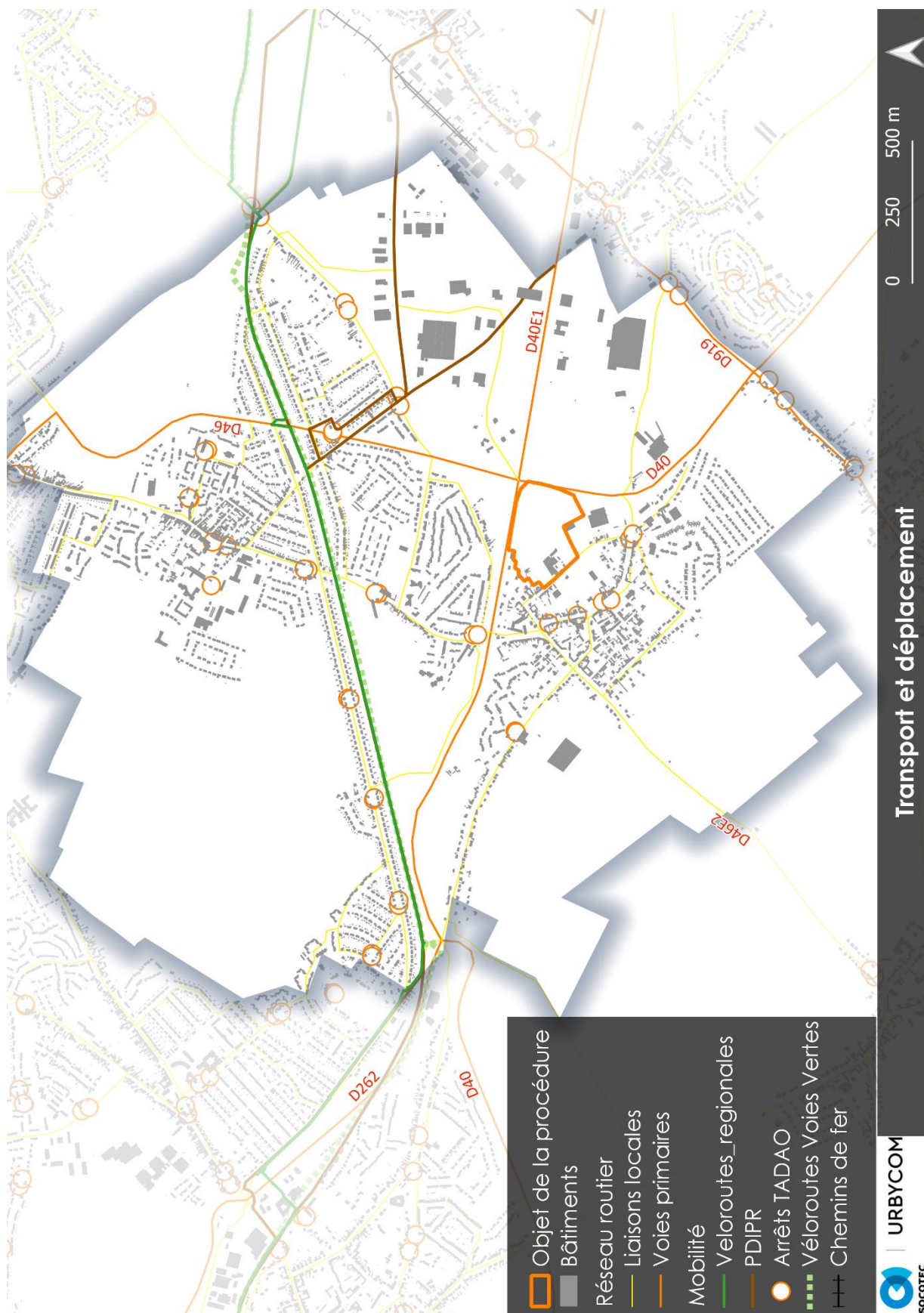


Source : Cartographie Urbycom

8. Réseaux



Source : Cartographie Urbycom

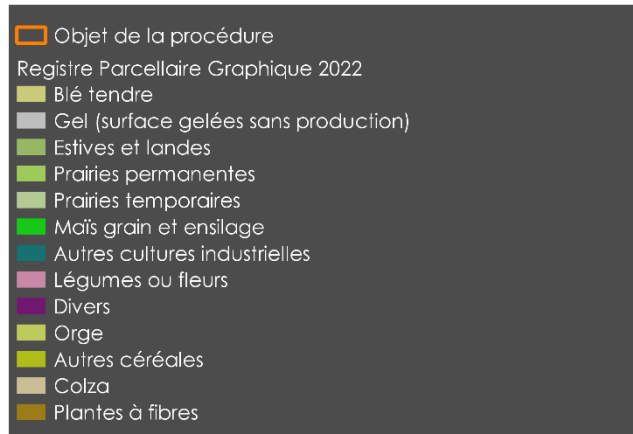


Source : Cartographie Urbycom

9. Occupation des sols

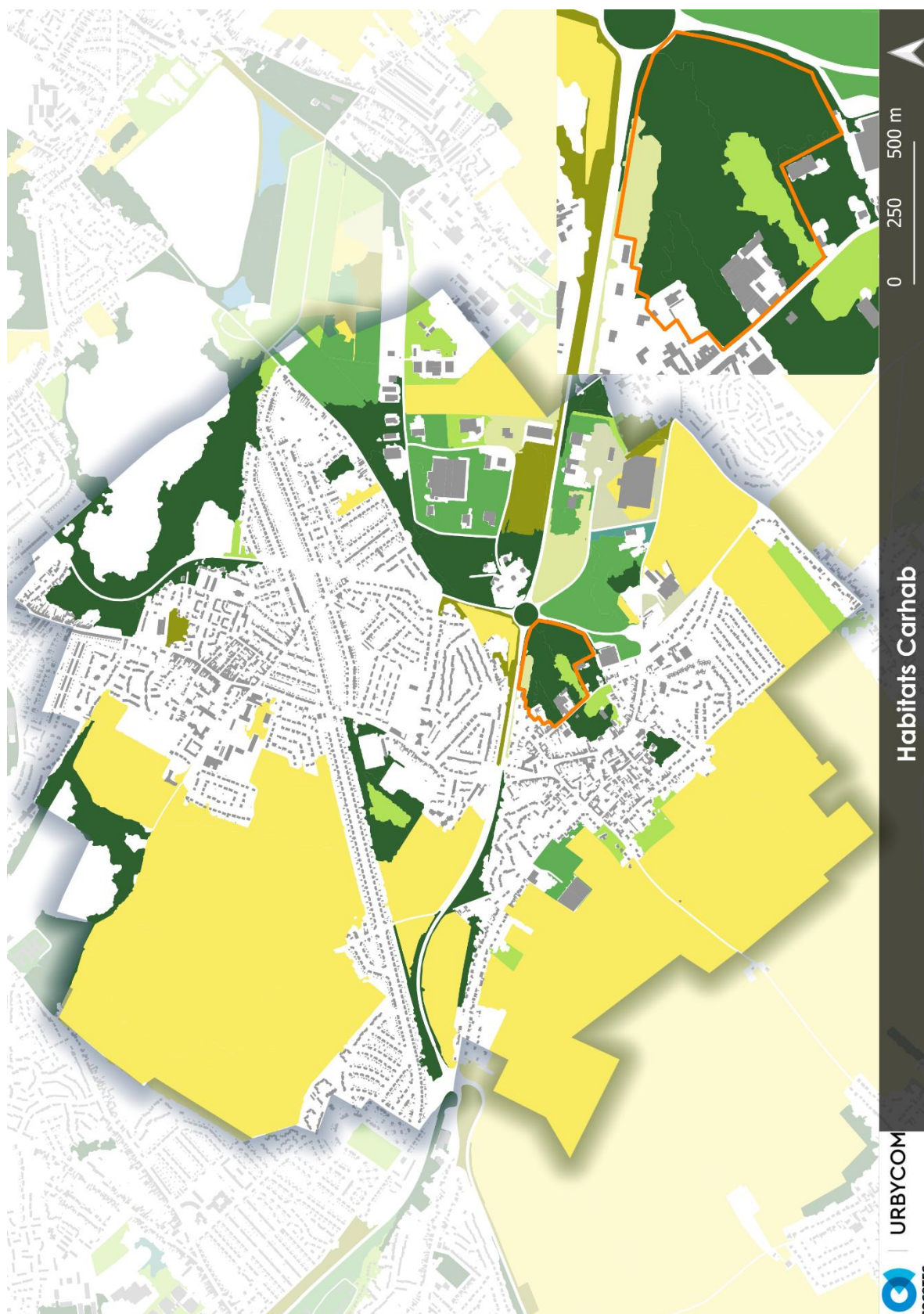
9.1. Espaces agricoles





Source : Cartographie Urbycom

9.2. CarHab



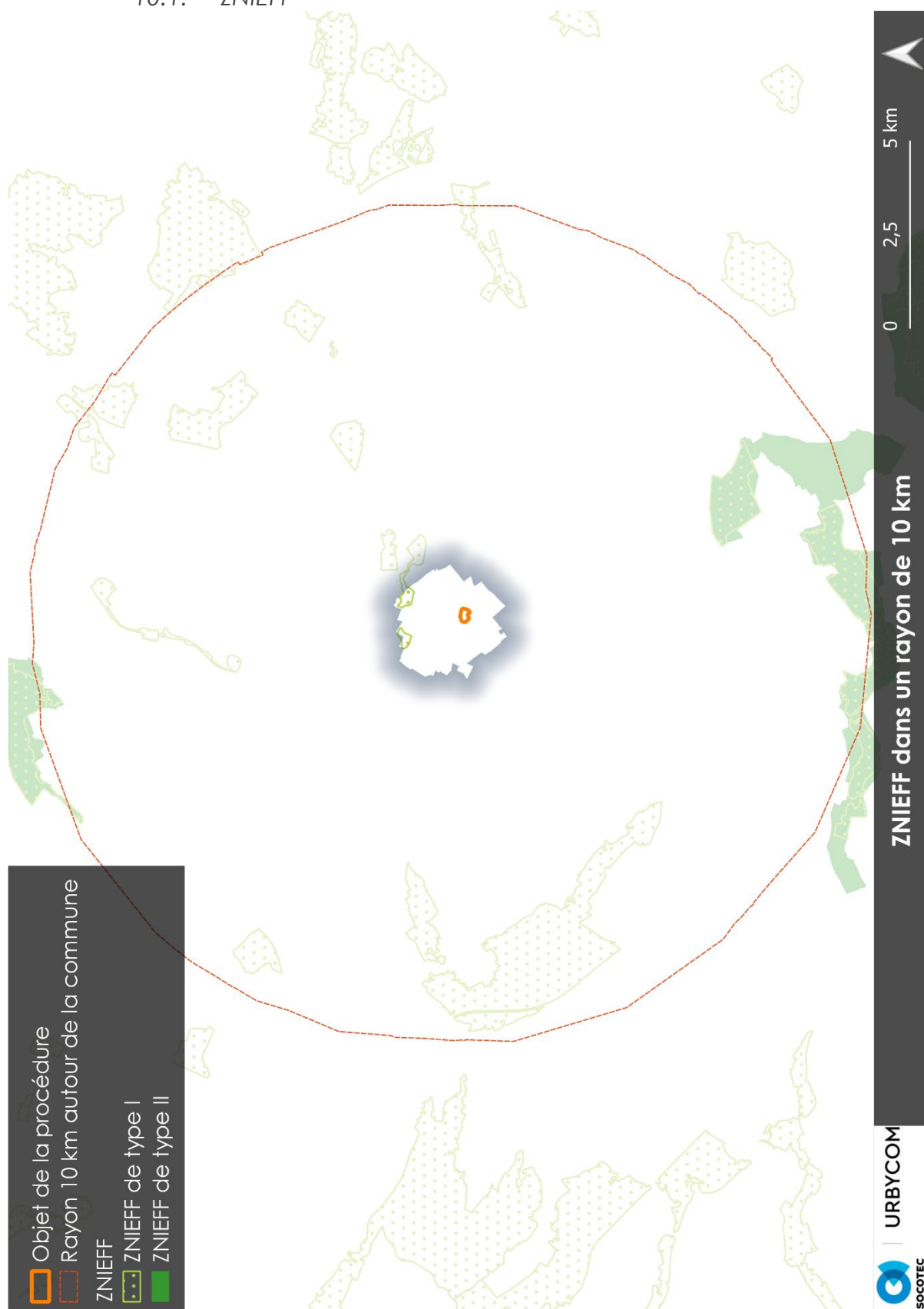
Source : Cartographie Urbycom

	Objet de la procédure
	Bâtiments
CarHab	
CarHab - 62 - Correspondances EUNIS HIC - Correspondances EUNIS	
	C - Eaux de surface continentale
	E1 - Pelouses sèches
	E2 - Prairies mésiques
	E3 - Prairies humides et prairies humides saisonnières
	E5 - Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées non graminéoïdes
	F3 - Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards
	G1 - Forêts de feuillus caducifoliés
	G3 - Forêts de conifères
	H - Habitats continentaux sans végétation ou à végétation clairsemée
	I1 - Cultures et jardins maraîchers

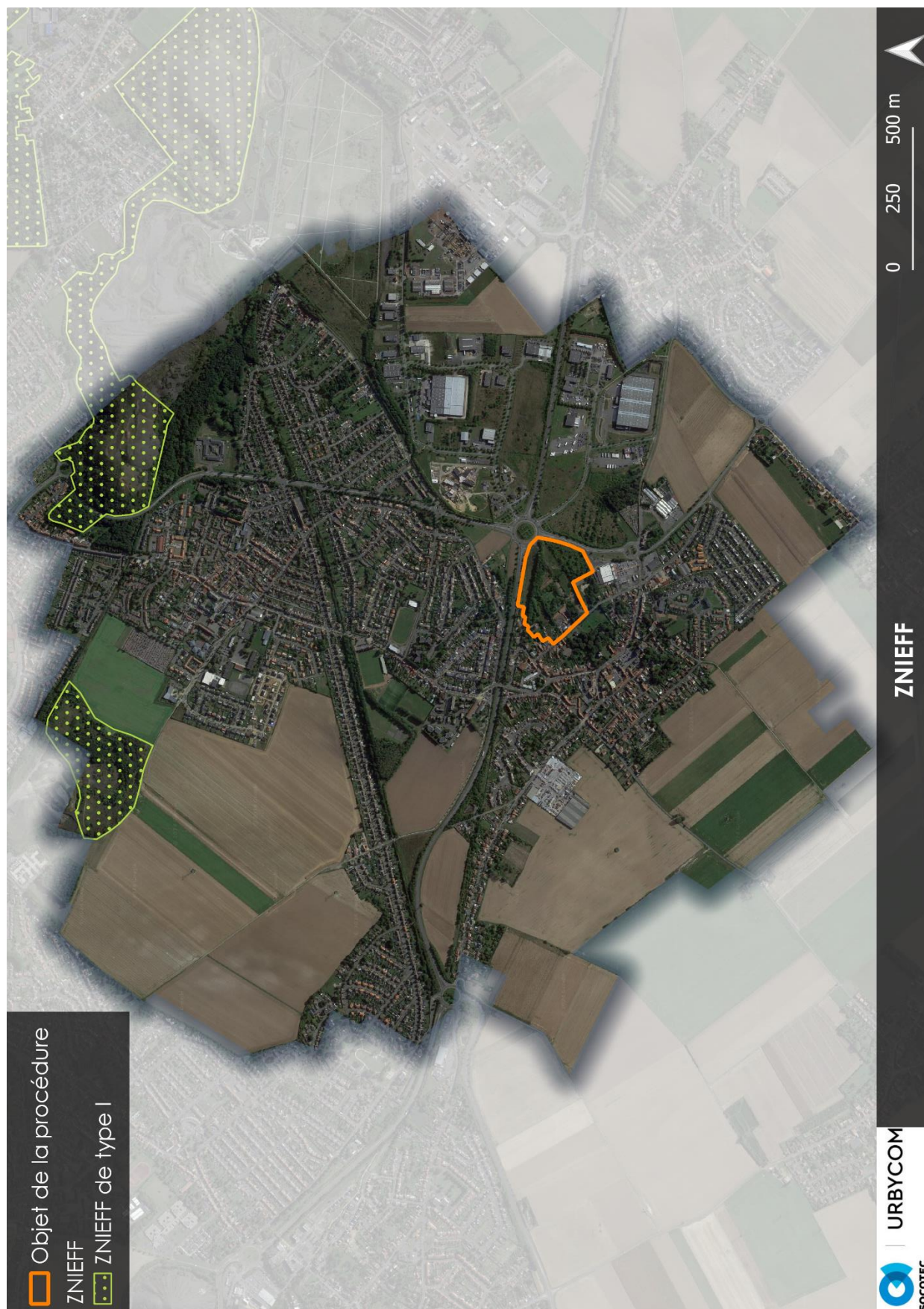
Source : Cartographie Urbycom

10. Milieu naturel

10.1. ZNIEFF

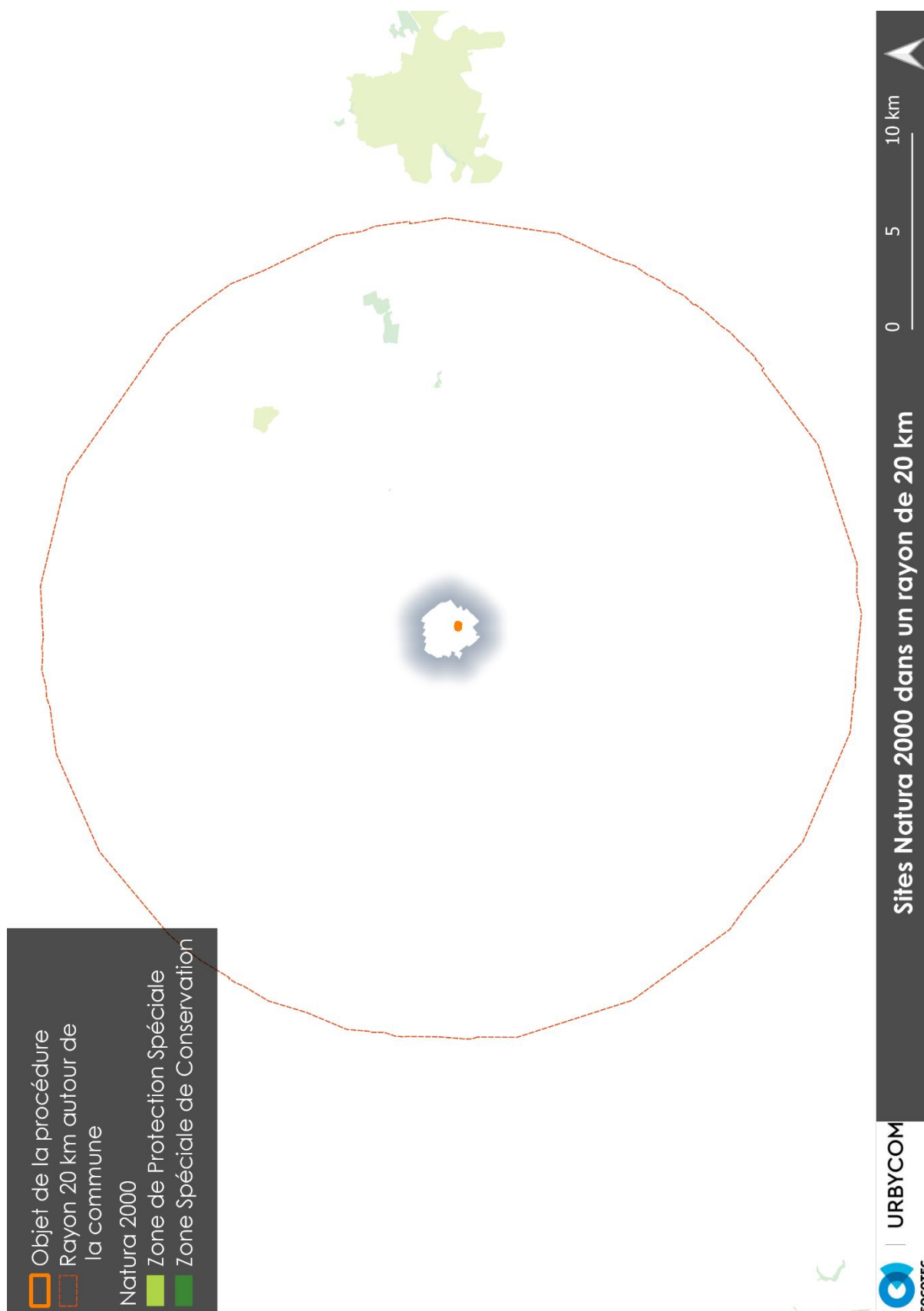


Source : Cartographie Urbycom



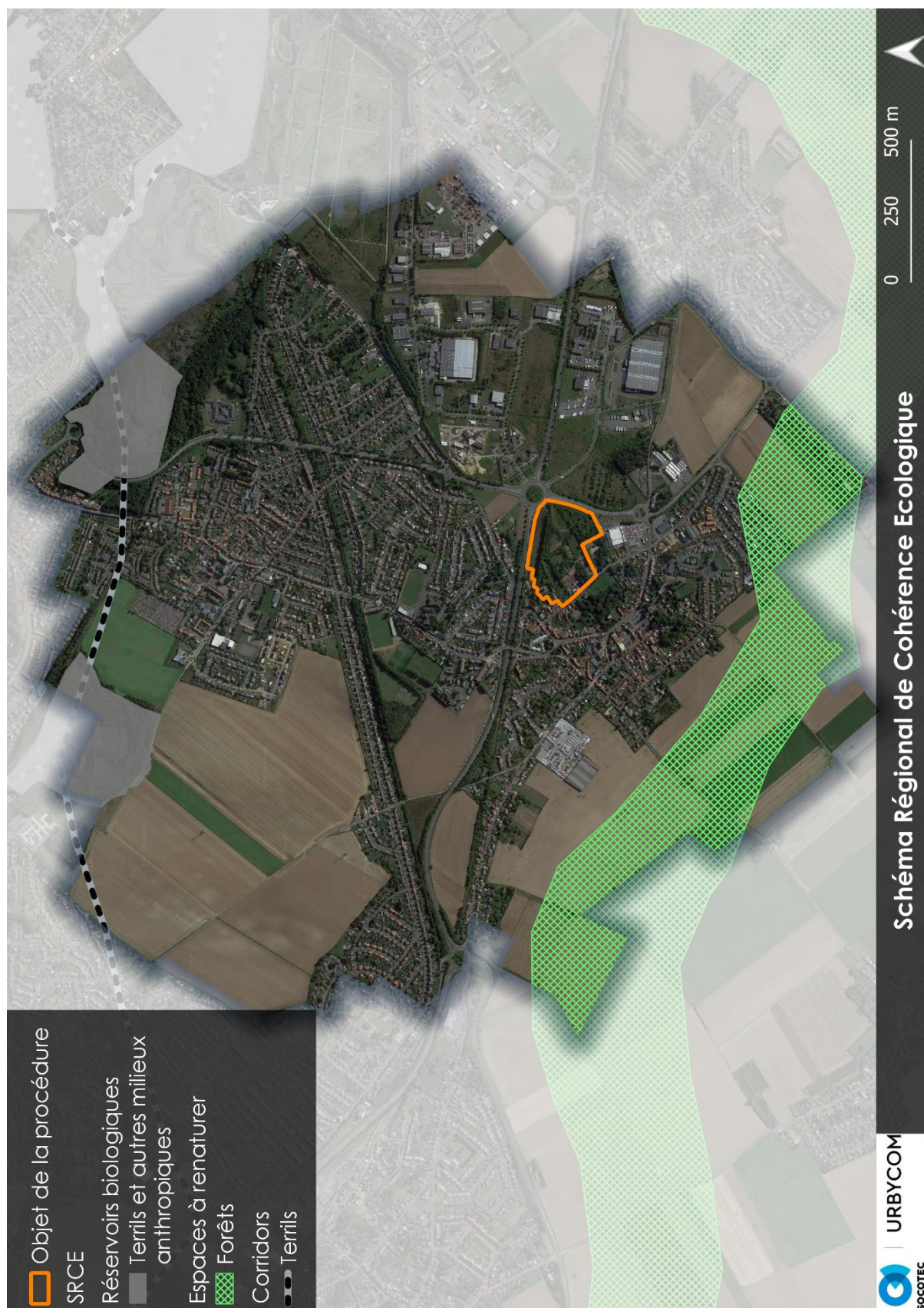
Source : Cartographie Urbycom

10.2. Natura 2000



Source : Cartographie Urbycom

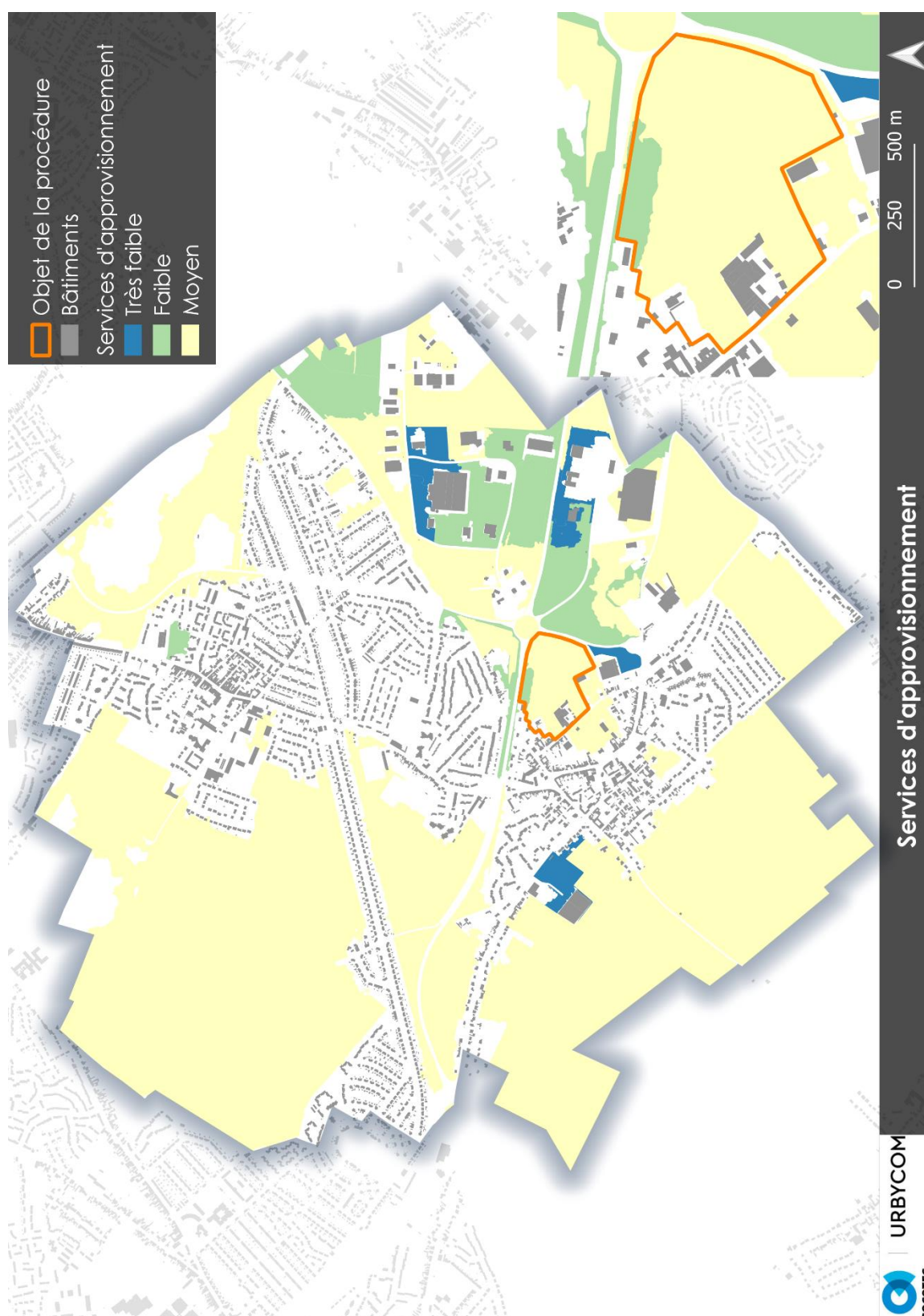
10.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique et Trame Verte et Bleue

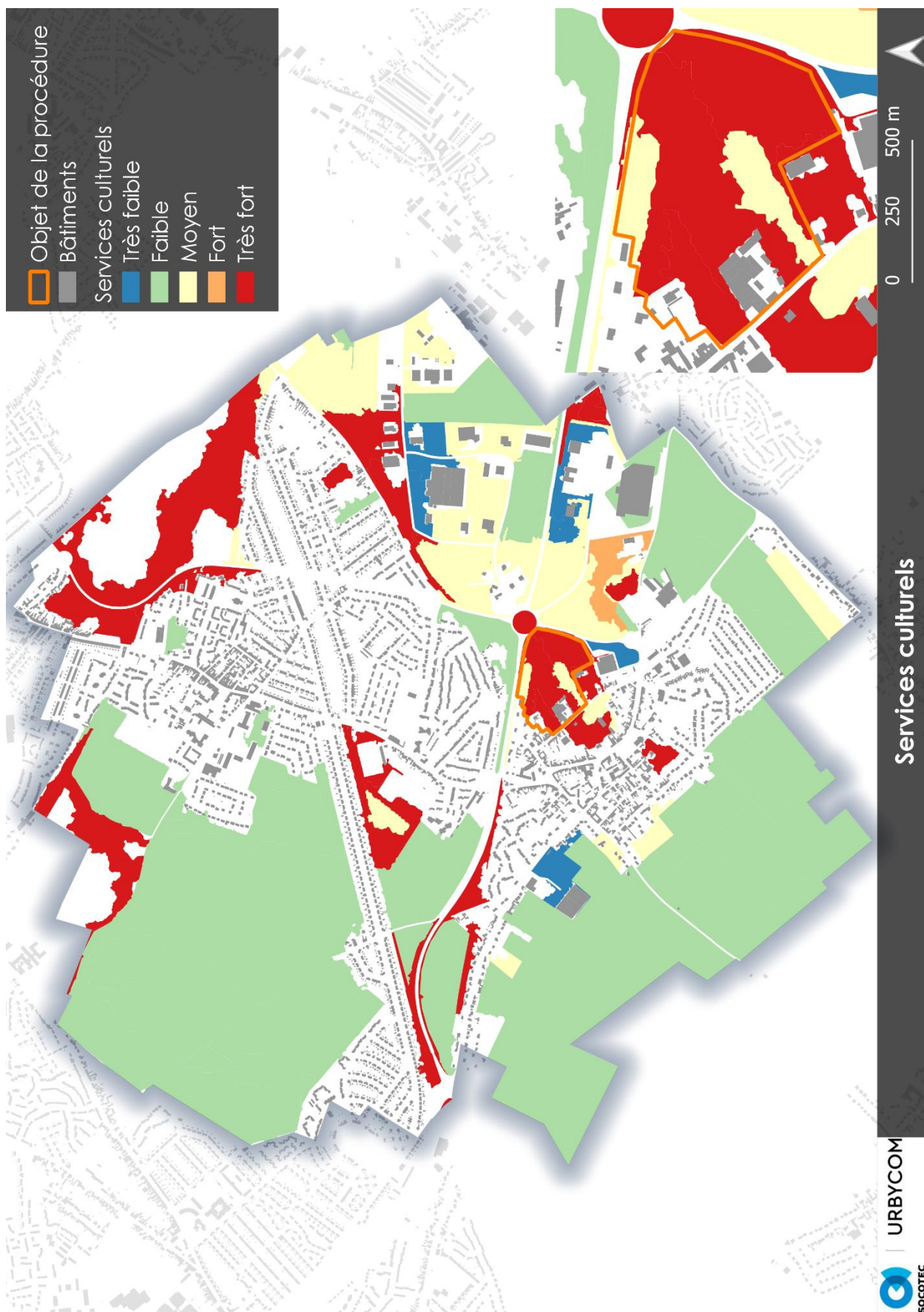


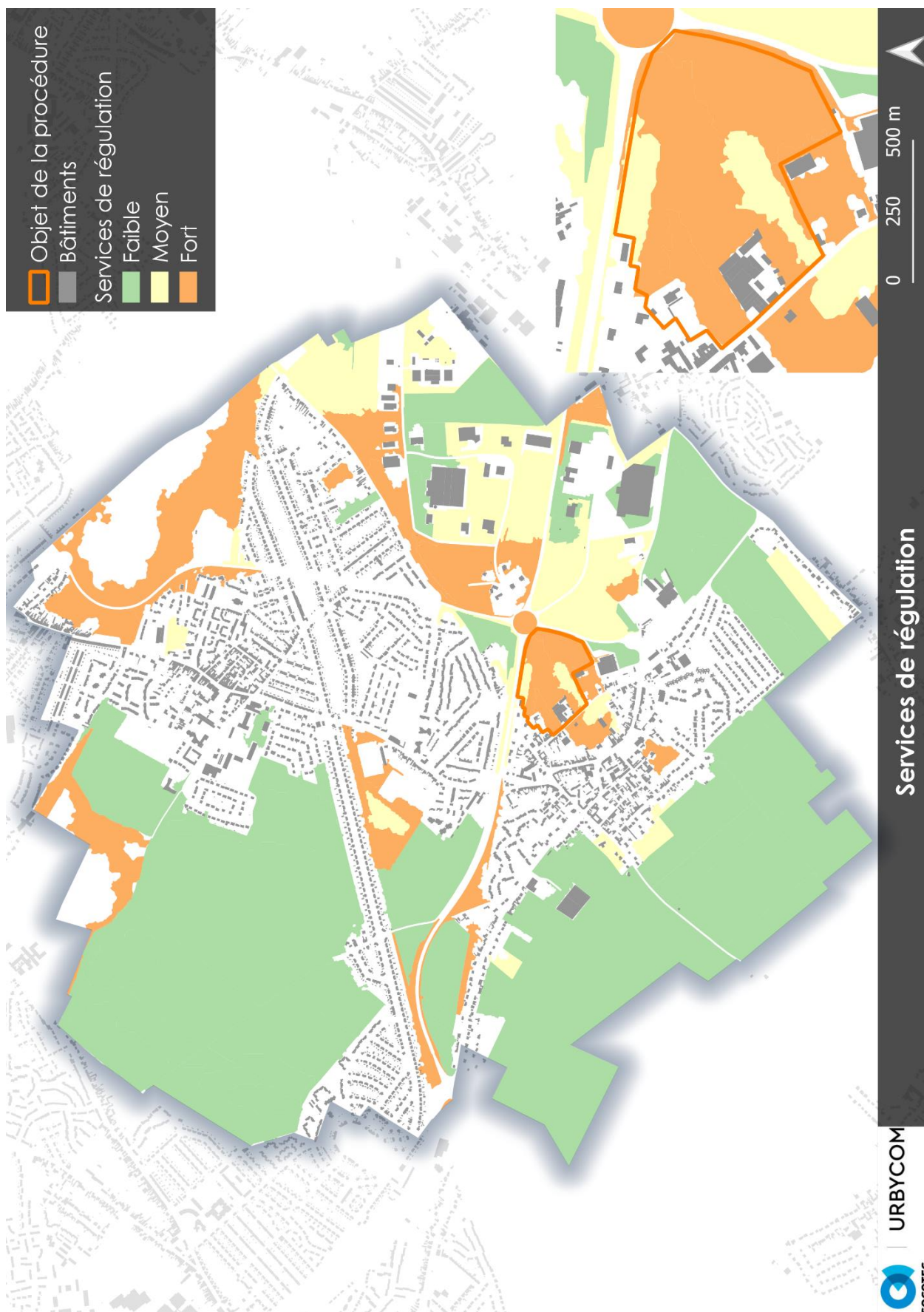


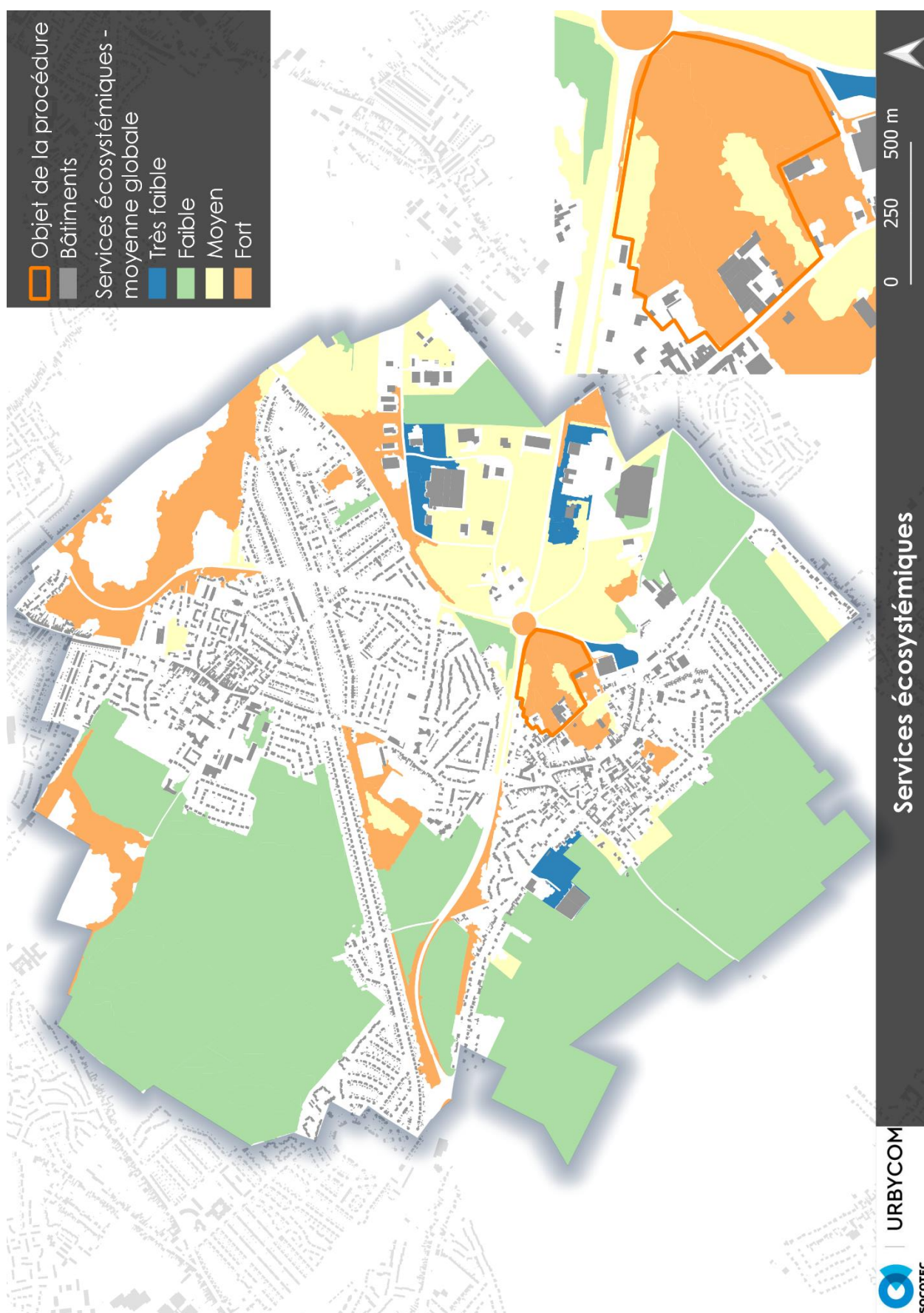
Source : Cartographies Urbycom

11. Services écosystémiques



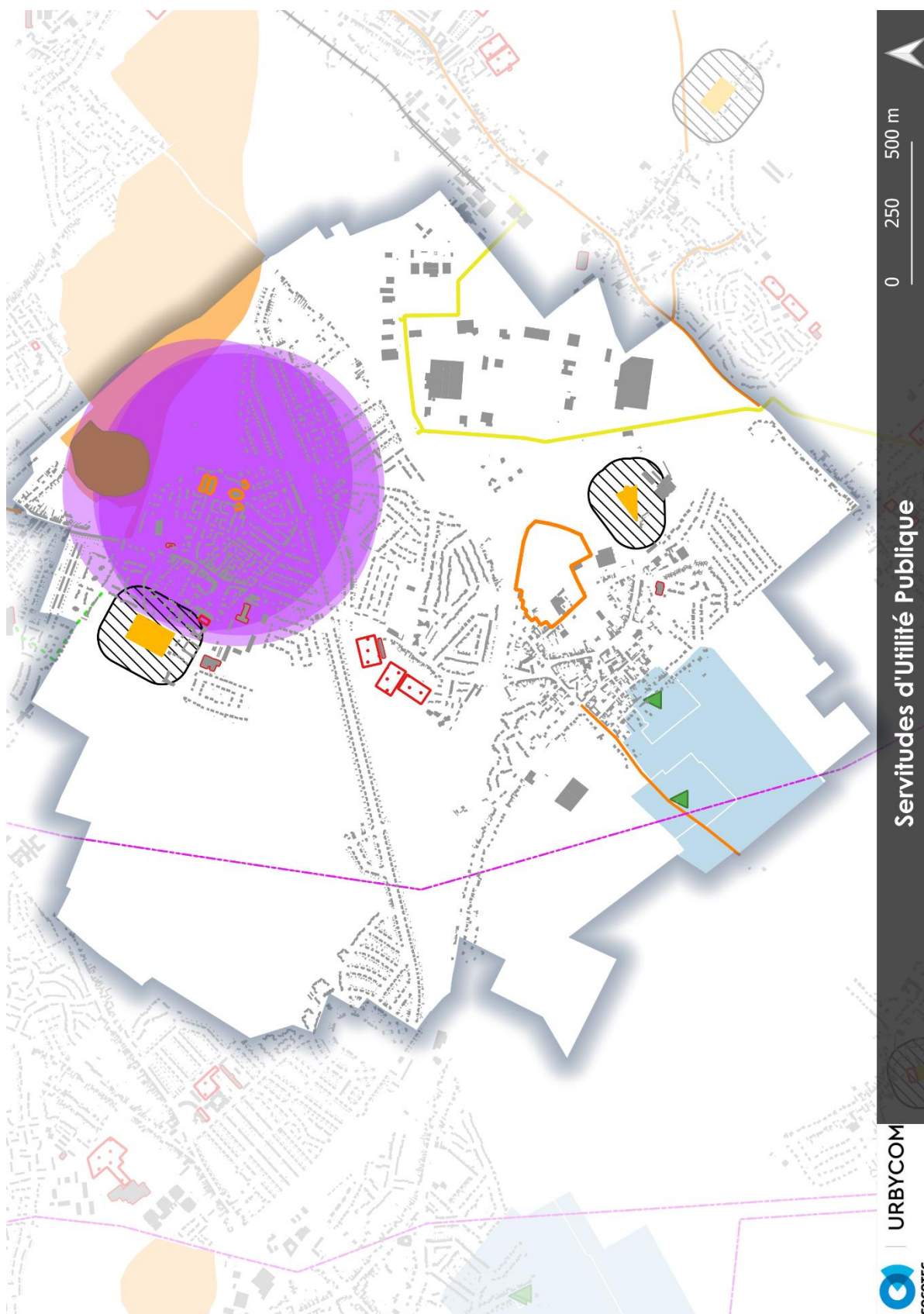






Source : Cartographies Urbycom

12. Servitudes d'utilité publique



	Objet de la procédure
	Bâtiments
Servitudes d'utilité publique	
	JS1 - Servitude de protection des équipements sportifs
	INT1 – Servitude instituée au voisinage des cimetières
	INT1 – Servitude instituée au voisinage des cimetières
	I6 - Servitude relative à l'exploitation des mines et des carrières
	I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
	I3 - Servitude relative à l'établissement des canalisations de transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
	EL7- Servitude d'alignement
	AS1 Captages d'eau potable
	AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
	AS1 - Périmètre de protection des points de prélèvement d'eaux destinés à la collectivité humaine
	AC1 - Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
	AC2- Servitude relative aux sites inscrits et classés

Source : Cartographie Urbycom

IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les tableaux suivants reprennent de manière synthétique la partie III « Impacts du projet et mesures pour l'environnement » de l'évaluation environnementale.

I. Milieu physique

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Topographie	Topographie globalement peu marquée (variations de 32 m à 57,5 m d'altitude) mais présentant toutefois des points hauts (environ 100 m d'altitude) relatifs à la présence de terrils au nord-est de Rouvroy.	Aucun impact significatif.	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante.	/	/
Géologie	- Territoire essentiellement composé de craie et de limons de plateaux ou de remblais.	Aucun impact significatif.	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante.	- Prise en compte du risque de mouvement des argiles.	/

Imperméabilisation des sols	- Limiter l'imperméabilisation des sols.	La zone de projet est en partie en friche (environ 1,6 ha). La surface de projet restante (environ 5,5 ha) est considérée comme non-artificialisé.	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante. - Zone de projet à proximité immédiate du réseau routier existant.	Un aménagement paysager sera prévue au sein de la zone de projet.	/
------------------------------------	--	--	---	---	---

II. Ressource en eau

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Hydrographie	Aucun cours d'eau ne traverse la commune de Rouvroy. Aucune zone humide n'est recensée au sein du territoire communal par le SAGE Marque Deûle.	Pas d'impact significatif. La zone concernée par la procédure se trouve à proximité immédiate de deux fossés.	La proximité de la zone de projet avec les cours d'eau ne peut être évitée en raison de la configuration de cette dernière.	Les fossés seront conservés et préservés dans leurs intégrités afin de maintenir le bon fonctionnement hydraulique et éviter les risques de nature hydraulique, telles que les inondations.	/
Hydrogéologie	- Vulnérabilité des nappes variant de moyenne à très forte.	Le projet est situé en zone de vulnérabilité moyenne à forte.	/	/	/
Gestion de la ressource en eau	- Répondre aux objectifs du SAGE et du SDAGE - Deux captages d'eau potable actifs sont localisés au Sud du territoire, ces derniers génèrent des périmètres de protection. - Limiter l'impact des nouveaux arrivants sur la	Le projet est éloigné des captages identifiés au sein de la commune.	/	- Les eaux pluviales doivent être infiltrées préférentiellement afin de rendre neutre hydrauliquement les projets d'imperméabilisation. Dans la mesure du possible, les eaux pluviales seront gérées à la parcelle.	- Des mesures d'économie d'eau pourront être mises en place (cuve de récupération d'eau de pluie, diminution de la consommation, ...).

	ressource en eau du territoire.				
--	---------------------------------	--	--	--	--

III. Milieu naturel

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
ZNIEFF	- Deux ZNIEFF au sein du territoire. - Dans un rayon de 10 km, 18 ZNIEFF de type I et 2 de type II.	Le projet se situe à distance de ces éléments.	/	/	/
Natura 2000	- Absence de site Natura 2000 au sein du territoire - Dans un rayon de 20 km, 3 sites sont recensés	Le projet se situe à distance de ces éléments.	/	/	/
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	Sont recensés : -Réservoirs biologiques de type terrils et autres milieux anthropiques -Espace à renaturer de type forêts -Corridors de type terrils	La zone de projet se situe à distance de ces éléments.	/	/	/
Trame Verte et Bleue	Sont recensés : -Un corridor biologique	La zone de projet se situe à distance de ces éléments.			

	-Des espaces cœur de nature				
Services écosystémiques	Préserver au maximum les services écosystémiques au sein du territoire.	La procédure entraîne de fortes modifications au sein de la zone de projet. En effet, l'aménagement du secteur de projet implique l'artificialisation de l'ensemble de la zone en question. Ces pertes ne sont toutefois pas observées à l'échelle de la commune.	L'impact sur ces milieux peut difficilement être évité en raison de la configuration du projet.	Des aménagements de type linéaires végétalisés, haies seront prévus au sein du site de projet (cf : OAP « Entre la rue Pasteur et la RD40 »).	/
				Les espèces végétales plantées devront être locales.	

IV. Climat et qualité de l'air

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Qualité de l'air	Prise en compte de l'augmentation des gaz à effet de serre liés aux nouveaux arrivants.	L'arrivée de nouvelles constructions et la potentielle hausse du trafic routier liée à la venue de nouveaux habitants induiront une augmentation des émissions de Gaz à Effet de Serre difficilement évitable.	Les émissions de Gaz à Effet de Serre supplémentaires peuvent difficilement être évitées.	Les constructions devront respecter la Réglementation Thermique de 2020. L'OAP du projet prévoit des recommandations en matière d'aménagement bioclimatique et d'énergie pour la réalisation du projet.	/

V. Paysage et patrimoine

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Paysage	- Préserver les paysages marquant l'identité du territoire. - Maitriser l'étalement urbain.	Le projet se trouve en continuité du tissu bâti communal.	/	- La procédure poursuit un objectif de valorisation de l'espace en entrée de ville.	/
Patrimoine	Présence de : 5 Monuments historiques et 2 anciennes cités minières (la cité de la Résidence de la Motte dite Nouméa et la cité de la Fosse 10) classés au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais	La zone de projet est éloignée des édifices patrimoniaux, des anciennes cités minières de la commune et des périmètres de protection qu'ils génèrent. Aucun impact n'est donc attendu sur ces éléments. Notons toutefois que l'environnement dans lequel s'insère le projet dispose d'une certaine typicité en ce sens que des éléments bâtis remarquables en lien avec		- L'OAP offre un cadre à l'insertion paysagère du projet (conservation des linéaires végétalisés existants, aménagement de haies etc...) (cf : OAP « <i>Entre la rue Pasteur et la RD40</i> ») - Les nouvelles constructions devront respecter le contexte urbain et architectural par l'emploi de matériaux qualitatifs, l'implantation des	

		l'histoire de la commune sont identifiés.		constructions adaptée, le respect des volumes pour conserver de l'identité locale.	
--	--	---	--	--	--

VI. Risques naturels et technologiques

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Axes terrestres bruyants	Eviter que les projets n'engendrent beaucoup de nuisances sonores supplémentaires.	L'augmentation des nuisances sonores provoquée par la motorisation des nouveaux arrivants est difficilement évitable.	La zone de projet se situe à proximité directe des principaux axes routiers de la commune.	- Les modes actifs seront encouragés. - La réglementation de l'isolation acoustique des constructions pourra être encouragée. - La conservation du talus et des linéaires existants seront conserver/conforter afin de tamponner un maximum les nuisances engendrées par la proximité du site de projet avec la RD40.	/

Inondation	Le territoire est concerné par le risque d'inondation par remontées de nappe. La zone de projet dispose en partie de zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.	L'imperméabilisation du site peut avoir des conséquences sur l'aggravation de ces risques.	Ce risque peut difficilement être évité.	- Assurer la continuité hydraulique du site par exemple par l'implantation de dispositifs de gestion hydraulique le long des franges ou au cœur de la zone de projet (bassins, noues...). -Conservation des fossés existants. - Interdiction des caves et sous-sols au sein du secteur présentant des risques. -Les eaux pluviales seront préférentiellement infiltrées à la parcelle.	/
Mouvement des argiles	Le territoire observe un aléa variant de faible.	Les mouvements des argiles peuvent engendrer des risques sur la durabilité des constructions. La zone de projet est localisée en zone faible d'aléa de mouvement des argiles.	/	- Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence d'argile afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.	/

Cavités souterraines	Le territoire recense plusieurs cavités souterraines. Aucune cavité n'est présente au sein de la zone de projet.	Aucun impact supplémentaire n'est attendu par rapport à ce qui était initialement prévu au sein du PLU.	/	/	/
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	1 ICPE sont recensés (NON SEVESO)	La zone de projet est éloignée des éléments recensés. Notons toutefois que la zone de projet abrite une ancienne usine de production de saucissons, ceci pouvant supposer une potentielle pollution du site.	Le projet est globalement situé à distance des sites pollués et dangereux.	- Le pétitionnaire doit se tenir informé de la potentielle présence de sites ICPE, CASIAS et prendre les mesures adéquates.	/
CASIAS	11 sites potentiellement pollués (CASIAS) sont recensés.			- L'OAP de la zone de projet prévoit que la potentielle pollution des sols devra être prise en compte. Une étude de dépollution de la zone devra être réalisée avant tout aménagement afin d'assurer la sécurité des futures constructions.	/

VII. Agriculture

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Prairies permanentes	Absence de prairie permanente sur la zone de projet.	Aucun impact supplémentaire n'est attendu par rapport à ce qui était initialement prévu dans le PLU opposable.	/	/	/
Surface agricole	Des espaces agricoles sont présents sur le territoire. Le site de projet ne comprend aucun espace agricole.			/	/

CONCLUSION

La procédure de déclaration de projet du PLU de Rouvroy prend en compte l'ensemble des éléments relatifs au milieu naturel et agricole du territoire.

Les principaux enjeux identifiés au sein du territoire concernent les divers risques naturels et technologiques ou encore les éléments patrimoniaux caractéristiques de l'identité communale. Ces éléments font ainsi l'objet de mesures de préservation, de réduction et/ou de compensation. Les autres thématiques étudiées ont révélé des enjeux plus faibles. Cependant, elles font également l'objet de diverses mesures visant à ne pas aggraver ces risques et à répondre à leurs objectifs de préservation, ...

De manière générale, la présente procédure n'engendre pas d'incidence supplémentaire sur l'environnement, la gestion des risques et le patrimoine par rapport à ce qui était initialement prévu dans le PLU opposable.